JUGE À L’ARRIVÉE EN CHEF ET JUGE À L’ÉLECTRONIQUE EN CHEF

8 octobre 2019

BIENVENUE

- L’objectif de tout bénévole ou officiel est de contribuer à un environnement juste, sécuritaire et favorable.
- L’objectif du Juge à l’arrivée en chef et du Juge en chef à l’électronique est d’assurer l’exactitude des temps pour chaque nageur.
- Le poste de Juge à l’arrivée en chef vous permettra de perfectionner votre précision et votre rapidité.
- Le poste de Juge à l’électronique testera votre habileté à vous déplacer rapidement et efficacement.

CONDITIONS PRÉALABLES FAVORISÉES

- Intérêt général pour le sport de la natation.
- Intérêt pour le déroulement équitable du sport.
- Avoir complété le stage du niveau 1 et deux évaluations pratiques
- Avoir fait du bénévolat à plusieurs compétitions comme chronométreur.
- Avoir complété le stage du Chronométreur en chef et une évaluation pratique.

OFFICIEL DE NATATION PROFESSIONNEL

Un officiel de natation professionnel est un juge de la compétition, il n’est pas un juge des règlements.

- Les règlements de la natation doivent être suivis. L’officiel qui a des normes qui diffèrent de celles établies dans le livre des règlements peut voir ses décisions remises en cause par les entraineurs ou le Juge-arbitre.
- Le fait de suivre les règlements confirme à tout le monde engagé dans la rencontre que les décisions seront prises de manière juste et équitable par rapport à une norme connue.
- Le travail de l’officiel est d’appliquer les règlements de manière juste et de communiquer leur interprétation efficacement.

OFFICIEL DE NATATION PROFESSIONNEL
(suite)

- En tant qu'officielle, la personne doit travailler à partir d'une base solide. Cette base se compose de deux facteurs – une est l'autorité du livre des règlements et l'autre est la philosophie de base des officiels qui régissent la compétition selon les règlements.
- Chaque fois qu'un règlement et son objectif sont expliqués, le règlement devient plus facile à accepter. Plutôt que de se cacher derrière la déclaration «C'est le règlement», un officiel devrait expliquer pourquoi il y avait une infraction pour que cela ne paraisse pas arbitraire.
- Bien que les règlements en natation soient clairs, leur application peut différer quelque peu selon le niveau de la compétition.

QUALITÉS D’UN JUGE À L’ARRIVÉE EN CHEF/JUGE EN CHEF À L’ÉLECTRONIQUE

- Habile avec les ordinateurs
- Capacité de travailler rapidement et sous-pression
- Capacités de trouver des solutions aux problèmes
- Compréhension du déroulement d’une compétition de natation
- Attention aux détails et habiletés mathématiques

TERMES CLÉS

TERMES CLÉS

Les termes suivants seront utilisés au cours de cette formation et sont couramment utilisés à la piscine.

- Temps principal – Le temps principal est le temps déterminé par l’équipement de classement automatique (ex. le temps principal est le temps de la plaque).
- Temps de secours – les temps de secours sont ceux déterminés par le système semi-automatique (ex. poires) ou déterminés par les chronomètres.
- Temps manuels – Le temps manuel est le temps donné si le système automatique ne fonctionne pas. Le temps manuel est assigné à l’aide du système semi-automatique ou avec les chronomètres.

TERMES CLÉS

Termes Clés :

- Équipement de classement automatique – est défini par tout système qui est démarré par le Starter et arrêté par le nageur, généralement les plaques.
- Équipement de classement semi-automatique – est défini par tout système approuvé démarré par le Starter et arrêté par un officiel, généralement les boutons ou les poires, et le système Dolphin.
- Équipement de classement manuel – est défini par tout système approuvé qui est démarré par un officiel et arrêté par un officiel, généralement les chronomètres.

LOGICIEL DE MEET MANAGEMENT

Voici des exemples de logiciel de Meet management utilisé au Canada qu’un Juge en chef pourrait utiliser :

- Hy-Tek

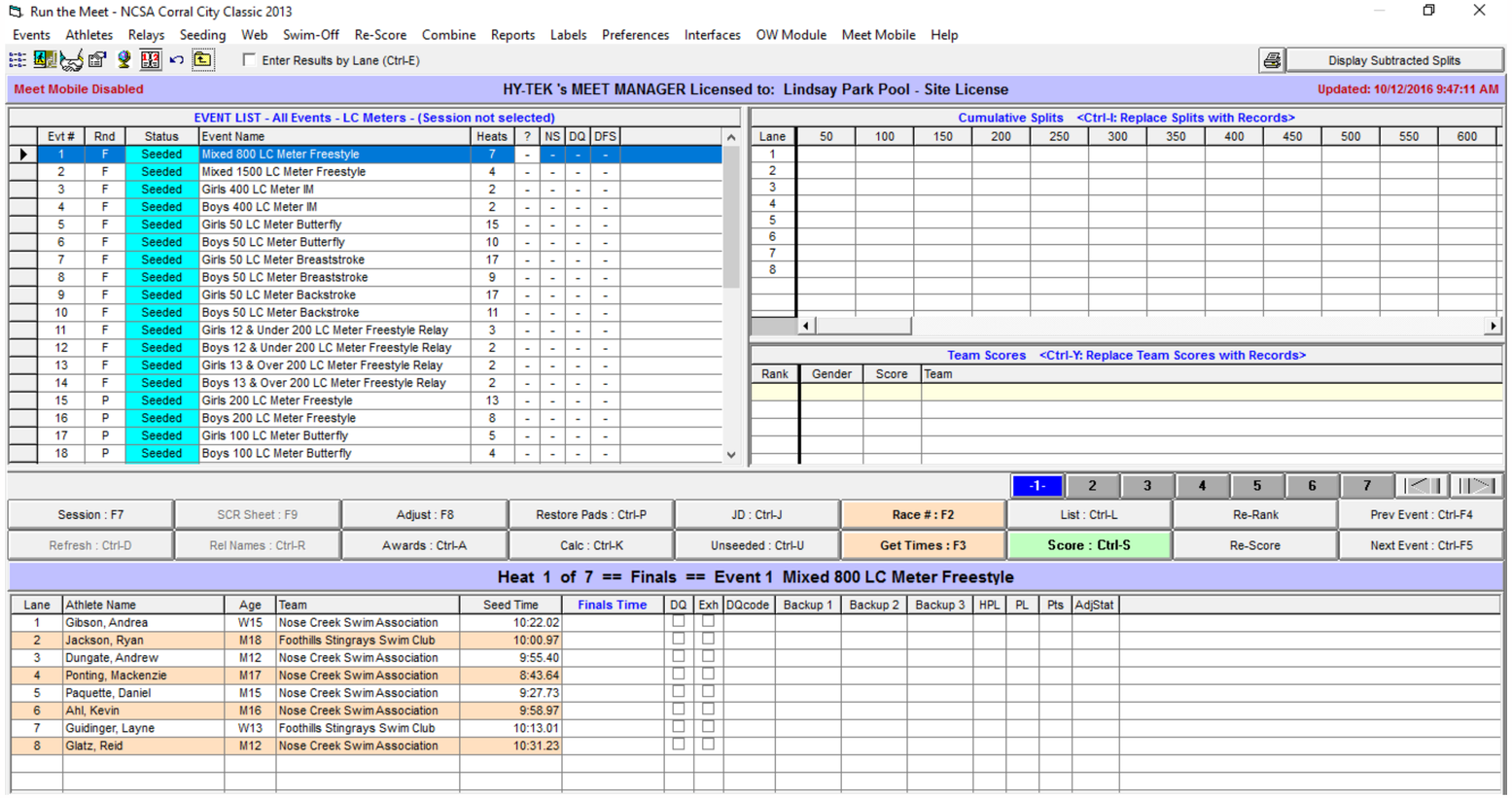

LOGICIEL DE MEET MANAGEMENT

Voici des exemples de logiciel de Meet management utilisé au canada qu’un Juge en chef pourrait utiliser :

- Splash

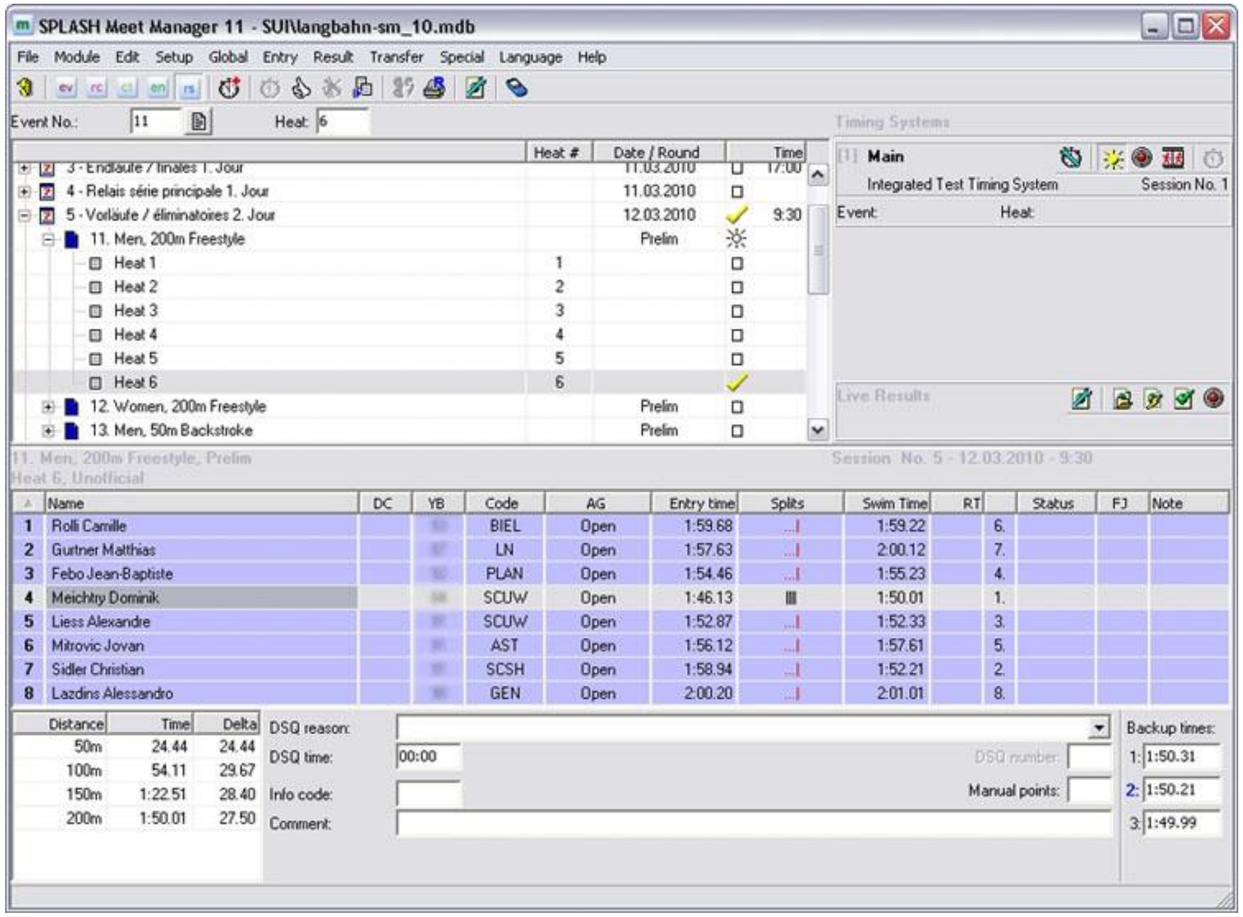

TIMING SYSTEMS

Voici des exemples de systèmes de classement approuvés utilisés au Canada qu’un Juge en chef pourrait utiliser :

- ARES 21

TIMING SYSTEMS

- Quantum

TIMING SYSTEMS

- Colorado

TIMING SYSTEMS

- OmniSport (Dakronics)

FONCTIONS DU JAC/JEC

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE À L'ARRIVÉE EN CHEF

- Les responsabilités principales du Juge à l'arrivée en chef sont de maintenir la précision et l'intégrité des temps officiels assignés à chaque nageur.
- Un JAC est généralement nécessaire lorsqu'il n'y a pas d'équipement de classement automatique.
- Le temps officiel est assigné seulement par le système semi-automatique ou les chronomètres.
- Le temps officiel est déterminé par le JAC
- Le JAC peut avoir à travailler avec Hy-tek ou Splash
- Un poste seulement pourra déterminer le temps officiel. Il n'y aura pas un Juge à l'arrivée en chef et un Juge en chef à l'électronique en chef à la même compétition.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE À L’ARRIVÉE EN CHEF

Avant la session

- Rencontrez l’arbitre ou le directeur de rencontre et révisez ce qui attendu de vous et toutes les instructions propres à la piscine ou session.
- Rencontrez l’arbitre pour déterminer pour connaître de quelle façon il désire être impliqué dans le processus de décision dans le cas de disparités de temps.
- Rencontrez le chronométreur en chef et demandez à ce qu’il vous fasse part de la performance des chronométreurs après les premières épreuves.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE À L’ARRIVÉE EN CHEF

Pendant la session

- Traiter chaque série de résultats de manière rapide et précise.
- Assurez-vous de suivre le rythme de la compétition. S’il arrive des problèmes avec le système de chronométrage et que vous prenez du retard, aller chercher de l’aide.
- Assurez-vous que les résultats soient exacts.
- Assurez-vous que les résultats que vous donnez au secrétaire sont clairs et corrects. Utilisez un stylo rouge, paraphez les changements.
- Vérifiez le rapport de résultats (du secrétaire) pour vous assurer que les changements que vous avez faits sont correctement enregistrés.
- Lors d’une compétition à système manuelle, toutes les inscriptions manuelles faites par le secrétaire devraient être vérifiées – comparez les temps officiels sur les feuilles de couloirs

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE EN CHEF À L'ÉLECTRONIQUE

Après la session

- Vérifiez auprès du bureau qu'ils ont reçu tous les résultats de la session
- Résolvez toutes les questions en suspend avant de compléter votre mandat de JAC
- Rapportez à l'arbitre ou le directeur de rencontrer toutes inquiétudes ou questions en suspens

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE À L'ARRIVÉE EN CHEF

- Les responsabilités principales du Juge à l'électronique en chef (JEC) sont de maintenir l'exactitude et l'intégrité des temps officiels attribués à chaque nageur.
- Un JEC est utilisé lorsqu'il y a un système de classement automatique.
- Le JEC doit observer la fin de chaque course et voir au fonctionnement du système de classement automatique.
- Le temps officiel est assigné par le JEC.
- Le JEC peut travailler avec l'opérateur de l'électronique que le système automatique de classement (ex. ARES, Quantum, Colorado) ou pourrait agir en tant qu'opérateur lui-même.
- Un secrétaire doit être utilisé en conjonction avec le JEC.
- Un poste seulement pourra déterminer le temps officiel. Il n'y aura pas un Juge à l'arrivée en chef et un Juge en chef à l'électronique en chef à la même compétition.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE À L’ARRIVÉE EN CHEF

Avant la session

- Vérifier le processus avec l’opérateur de l’électronique, y compris le format de la compétition, le montage de l’équipement et le processus de prise de décision dans l’éventualité de divergence de temps.
- Parler à l’arbitre pour déterminer comment il désire être impliqué dans le processus de prise de décision dans l’éventualité de divergence de temps.
- Confirmer avec l’arbitre qu’il notera l’ordre d’arrivée (sweeps) pour chaque série, dans l’éventualité d’une panne du système.
- Déterminer si le tableau sera utilisé pour déclarer des résultats «officiels» et s’accorder avec l’arbitre sur la procédure pour entrer une disqualification ou corriger un temps avant l’approbation finale.
- Clarifier le signal ou l’indication du tableau qui informera l’Arbitre ou le Starter que l’équipement de classement est prêt pour la prochaine série.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE À L'ARRIVÉE EN CHEF

Avant la session

- Tester tous les équipements y compris le dispositif de départ, les poires et l'équipement d'échange de relais
- Tester les résultats des appareils de classement – données au secrétaire

Pendant la session

- Observer toutes les touches pour juger de leur qualité
- Vérifier s'il y a des défaillances ou un fonctionnement incorrect
- Superviser les corrections des mauvais temps en examinant les résultats produits par les appareils de prise de temps de secours.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JUGE À L’ARRIVÉE EN CHEF

Après la session

- Restez disponible pour le secrétaire afin d’analyser les problèmes dans les résultats
- Debriefing avec l’opérateur de l’électronique pour corriger les problèmes ou les questions en suspens
- Discutez avec l’arbitre et le directeur de rencontre des difficultés rencontrer pendant la session

RÈGLEMENTS RELATIFS AU JAC ET JEC

RÈGLEMENTS RELATIFS AU RÔLE DU JAC

<u>SW 2.10</u> Juge à l'Arrivée en Chef

<u>SW 2.10.1 et 2.10.2 ne sont pas applicable au Canada</u>

<u>SW 2.10.3</u> *Lorsque l'équipement automatique de classement sert à juger l'arrivée de la course, le Juge à l'arrivée en chef doit rapporter l'ordre d'arrivée enregistré par l'équipement après chaque course.*

SW 2.10.3 – Les résultats finaux devraient être révisés par le JAC pour s'assurer que les classement sont correctes avant de les afficher.

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT AUTOMATIQUE ET AU CLASSEMENT

SW 11.3 *Tout dispositif de chronométrage manœuvré par un officiel doit être considéré comme un chronomètre. De tels chronométrages manuels doivent être effectués par trois chronométreurs désignés ou approuvés par le Membre du pays concerné.*

SW 11.3.1 *Si deux des trois chronomètres indiquent le même temps et que le troisième indique un temps différent, les deux temps identiques seront le temps officiel.*

SW 11.3.2 *Si les trois chronomètres indiquent des temps différents, le chronomètre indiquant le temps intermédiaire donnera le temps officiel.*

SW 11.3.3 *Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement le temps moyen constituera le temps officiel.*

SW 11.3 TEMPS OFFICIELS EN ACTION

Si deux temps ou plus sont les mêmes, il s’agira du temps officiel.

Exemple : C1 – 2:20.22

C2 – 2:20.22

C3 – 2:20.34

Le temps officiel sera 2:20.22

S’il y a trois temps et qui ne sont pas les mêmes, le temps du milieu sera le temps officiel

Exemple : C1 – 2:20.22

C2 – 2:20.26

C3 – 2:20.34

Le temps officiel sera 2:20.26

SW 11.3 TEMPS OFFICIELS EN ACTION

S’il y a deux temps, la moyenne de ces deux temps sera le temps officiel

Exemple : C1 – 2:20.22

C2 – 2:20.25

Le temps officiel sera 2:20.23

(.25.22)/2 = .235, reporté au 0,01 seconde = .23

- Il n’y a pas d’arrondissement, le temps est rapporté au 0,01 seconde.
- Le temps ne doit pas être la moyenne entre 2 systèmes différents – par exemple, si vous avez des temps semi-automatiques pris par des poires et un chronomètre qui sont près l’un de l’autre, seul le temps de la poire est utilisé, par une moyenne des deux.

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE DE TEMPS AUTOMATIQUE

SW 11.4 *Si un nageur est disqualifié pendant ou après une épreuve, cette disqualification doit être enregistrée dans les résultats officiels, mais ni le temps ni le classement ne peuvent être enregistrés ou annoncés.*

SW 11.5 *Dans le cas d'une disqualification dans un relais, les temps intermédiaires jusqu'au moment de la disqualification doivent être enregistrés dans les résultats officiels.*

SW 11.6 *Tous les temps intermédiaires au 50 mètres et au 100 mètres doivent être enregistrés pour les nageurs de tête au cours des relais et publiés dans les résultats officiels.*

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE DE TEMPS AUTOMATIQUE

SW 13 PROCÉDURE DE CLASSEMENT AUTOMATIQUE

SW 13.1 *Si un équipement de classement automatique (voir l'article FR 4) est utilisé dans une compétition, les places et les temps ainsi déterminés et les prises de relais jugées par un tel équipement doit prévaloir sur les chronométreurs.*

SW 13.2 *Lorsque l'équipement automatique est défaillant et n'enregistre pas la place ou le temps de l'un ou de plusieurs des nageurs dans une course donnée, il faut :*

- ***SW 13.2.1*** *Enregistrer tous les temps et places donnés par l'équipement automatique*
- ***SW 13.2.2*** *Enregistrer tous les temps et places obtenues par les officiels*

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE DE TEMPS AUTOMATIQUE

SW 13.2.3 *Le classement officiel sera déterminé comme suit :*

SW 13.2.3.1 *Un nageur ayant un temps et une place déterminés par l'équipement automatique conservera son ordre relatif par rapport aux autres nageurs ayant un temps et une place déterminés par l'équipement automatique dans cette course.*

SW 13.2.3.2 *Un nageur n'ayant pas de place déterminée par l'équipement automatique, mais ayant un temps déterminé par l'équipement automatique verra son ordre relatif établi par comparaison de son temps déterminé par l'équipement automatique avec les temps déterminés par l'équipement automatique des autres nageurs.*

SW 13.2.3.3 *Un nageur n'ayant ni place ni temps déterminé par l'équipement automatique verra son ordre relatif établi par le temps de l'équipement semi-automatique ou par les trois chronométreurs*

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE DE TEMPS AUTOMATIQUE

SW 13.3 *Le temps officiel sera déterminé comme suit :*

SW 13.3.1 *Le temps officiel pour tous les nageurs ayant un temps déterminé par l'équipement automatique sera ce temps.*

SW 13.3.2 *Le temps officiel pour tous les nageurs n'ayant pas un temps déterminé par l'équipement automatique sera celui déterminé par les trois chronomètres numériques ou le temps déterminé par l'équipement semi-automatique.*

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE DE TEMPS AUTOMATIQUE

SW 13.4 *Pour déterminer l'ordre relatif à l'arrivée pour les séries combinées d'une épreuve, il sera procédé comme suit :*

SW 13.4.1 *L'ordre relatif de tous les nageurs sera établi en comparant leur temps officiel.*

SW 13.4.2 *Si un nageur a un temps officiel qui est égal au temps officiel d'un ou de plusieurs nageurs, tous les nageurs ayant ce temps seront ex aequo pour l'ordre relatif d'arrivée dans cette épreuve.*

SW 13 CLASSEMENT EN ACTION

L’ordre d’arrivée est déterminé par les temps officiels

- Si deux nageurs ou plus ont le même temps officiel pour la même épreuve au 0,01 de seconde près, les résultats doivent indiquer que les nageurs ont terminé ex aequo

Classement	officiel	du nageur
A	1:00.02	1
B	1:00.14	2
C	1:00.14	2
D	1:00.32	4
E	1:00.45	5
F	1:01.01	6

SW 13 CLASSEMENTS EN ACTION

Lors des séries préliminaires qui déterminent qui avancent en finale A ou B, une égalité peut avoir un impact sur quels nageurs avancera.

- Il pourrait y avoir un bris d’égalité afin de déterminer quel nageur avancera ou pourrait potentiellement avancer.
- Les bris d’égalité sont généralement arrangés par les autres officiels (secrétaire, commis de course ou directeur de rencontre). Les bris d'égalité doivent rapidement être programmés le plus rapidement possible. Le JAC/JEC doit avertir l'officiel approprié comme mentionné à la réunion pré-compétition.
- Le résultat du bris d’égalité est un résultat officiel et le JAC ou JEC doit s’assurer que les résultats des bris d’égalité sont corrects.

RÈGLEMENTS RELATIFS AU RÔLE DU JEC

<u>CSW 2.13.1.2</u> Juge en chef au chronométrage électronique

a) *Dois surveiller le fonctionnement de tout équipement de classement automatique approuvé par SNC.*

b) *Dois déterminer quand l'équipement de classement automatique donne des résultats erronés et informer le Juge-arbitre de tout mauvais fonctionnement ou de touche légère.*

c) *Dois observer tous les nageurs au moment où ils touchent la ligne d'arrivée et noter les cas pour lesquels l'équipement n'enregistre pas l'arrivée de façon appropriée.*

d) *Doit se placer, avec l'équipement de classement automatique, près de la ligne d'arrivée de façon à bien voir l'arrivée dans chaque couloir.*

RÈGLEMENTS RELATIFS AU RÔLE DU JEC

e) Dois très bien connaître tous les règlements de natation et le fonctionnement de l'équipement de classement automatique.

f) Doit s'assurer que l'équipement de classement automatique est mis en marche manuellement afin d'obtenir le classement quand il n'a pas été déclenché au moment du signal de départ.

<u>CSW 2.13.1.3</u> Préposé au chronométrage électronique

Dois faire fonctionner ou aider à faire fonctionner tout équipement de classement automatique approuvé par Natation Canada.

CSW 2.13.1.2 EN ACTION

S’il advenait que le système cesse de fonctionner, le JEC devrait utiliser des chronomètres manuels et semi-automatiques (boutons ou poires) afin de déterminer le temps officiel.

Les pannes de système principales les plus communes sont :

- Touche légère – lorsque le nageur ne touche pas la plaque assez fort pour arrêter le temps ou s’il touche le mur en dehors de la plaque
- Pas de temps enregistré – lorsque la plaque n’enregistre aucun temps
- Activation hâtive – lorsqu’un nageur ou un officiel marche que le dessus de la plaque et l’active avant que le nageur n’y touche.

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE DE TEMPS AUTOMATIQUE

SW 11 **CHRONOMÉTRAGE**

SW 11.1 *Le fonctionnement de l'équipement de classement automatique doit être placé sous la surveillance d'officiels désignés. Les temps enregistrés par l'équipement automatique doivent être utilisés pour déterminer le gagnant, tous les classements et le temps pour chaque couloir. Le classement et les temps ainsi déterminés priment sur les décisions des chronométreurs. En cas de panne de l'équipement automatique ou s'il est évident qu'il y a eu fonctionnement défectueux de l'équipement, ou un nageur n'a pas réussi à actionner l'équipement, les enregistrements des chronométreurs seront officiels.*

RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE DE TEMPS AUTOMATIQUE

<u>SW 11.2</u> *Lorsque l'équipement automatique est utilisé, les résultats seront enregistrés uniquement au 1/100 de seconde. Lorsque le chronométrage au 1/1000 de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps ou le classement. En cas de temps égaux, tous les nageurs qui ont enregistré le même temps à 1/100 de seconde se verront accorder le même classement. Les temps affichés sur le tableau électronique ne doivent indiquer que le 1/100 de seconde.*

SW 11 CHRONOMÉTRAGE EN ACTION

Le JEC ou l’opérateur de l’électronique peut déterminer que le système automatique de classement est en panne en observant la touche et en observant (ou en écoutant) le fonctionnement de l’équipement.

- Si pendant l’observation de l’équipement une défaillance se produit, le JEC doit s’assurer que les temps de secours sont utilisés pour déterminer les temps officiels de cette course.
- Il a été établi que si des temps de secours varie à plus de 0,3 seconde du temps enregistré par la plaque, le JEC pourrait déterminé qu’une défaillance du système automatique de classement a eu lieu.
- Le JEC doit observer les chronométreurs pour s’assurer qu’ils sont en place et qu’ils prennent des temps précis.

SW 11 ÉQUIPEMENT AUTOMATIQUE ET PRISES DE RELAIS EN ACTION

Une caractéristique additionnelle disponible avec les systèmes de classement automatique est les échanges de relais électroniques qui mesurent et rapportent la différence de temps entre le nageur partant du bloc et celui qui touche la plaque.

- Les systèmes les plus communs au Canada approuvés par la FINA sont OMEGA et Daktronics.
- Les résultats des systèmes électroniques pour les échanges de relais prévaudront sur le jugement visuel d’un arbitre ou d’un inspecteur des virages, toutefois, ces officiels sont quand même encouragés à observer les échanges et rapporter les infractions observées.
- Le JEC doit observer la touche des nageurs arrivants et vérifier les temps semi-automatiques afin de s’assurer qu’il n’y a pas eu de touches légères

SW 11 ÉQUIPEMENT AUTOMATIQUE ET PRISES DE RELAIS EN ACTION

Prise de relais OMEGA

- Le système OMEGA a été évalué par la FINA et a une tolérance de -0,03 seconde.
- Une différence positive ou une différence jusqu’à -0,03 seconde est légale.
- Un échange de -0,03 est légal, un échange de -0,04 ou moins est illégal.
- Le JEC devrait tester tous les équipements avant la session afin de s’assurer qu’ils fonctionnent correctement.

SW 11 ÉQUIPEMENT AUTOMATIQUE ET PRISES DE RELAIS EN ACTION

Prises de relais Daktronics

- Le système Daktronics a été évalué par la FINA et a une tolérance de 0,00 seconde.
- Une différence positive donne une prise légale et une différence négative donne une prise illégale.
- Une prise de 0,00 est légale est une différence de -0,01 ou moins est illégale.
- Il faut faire attention que d’autres nageurs ou officiels n’entrent pas en contact avec le dessus du bloc pendant l’échange, car cela causerait une défaillance dans l’équipement électronique de prise de relais.

SW 11 ÉQUIPEMENT AUTOMATIQUE ET PRIS DE RELAIS EN ACTION

Rapporter un échange de relais hâtif

Si après avoir vérifié les informations d’échange de relais le JEC est sûr qu’un échange hâtif a eu lieu, le JEC doit :

- Rapporter à l’arbitre qu’un échange illégal a eu lieu
- Indiquer la série, le couloir et le nageur
- Notifier qu’une touche légère n’est pas en cause
- Rapporter la différence

Exemple : couloir 4, 3e nageur est parti à l’avance, les temps de secours prouvent que la touche n’était pas une touche légère et il y a une différence de -0,07 seconde.

CLÉS DU SUCCÈS

CLÉS DU SUCCÈS

- Exercer un excellent jugement – si vous avez des questions, parlez à l’arbitre
- Patience, vous êtes un bénévole travaillant avec d’autres bénévoles
- Capacité de se concentrer dans un environnement bruyant et actif
- Excellente connaissance des règlements de la natation
- Soyez efficace, mais surtout soyez exact

QUIZ

QUESTION 1

Déterminez le temps officiel – Chronomètre

Temps principal	Chronométreur 1	Chronométreur 2	Chronométreur 3
Non disponible	1:11.45	1:11.40	1:11.47

a) 1:11.45

b) 1:11.40

c) 1:11.43

QUESTION 2

Déterminez le temps officiel – Électronique

Temps principal	Bouton-poussoir 1	Bouton-poussoir 2	Chronométreur 3
1:06.19	1:06.18	1:06.18	1:06.16

a) 1:06.19

b) 1:06.18

c) 1:06.16

QUESTION 3

Déterminez le temps officiel – Électronique – touche légère

Temps principal	Bouton-poussoir 1	Bouton-poussoir 2	Chronomètre
4:05.75	4:05.12	4:05.15	4:05.06

a) 4:05.75

b) 4:05.13

c) 4:05.06

QUESTION 4

Déteminez le temps officiel – Électronique

Temps principal	Bouton-poussoir 1	Bouton-poussoir 2	Chronomètre
48.12	48.06	47.93	47.99

a) 47.99

b) 48.12

c) 47.12

QUESTION 5

Déterminez le temps officiel – Chronomètres

Temps principal	Chronométreur 1	Chronométreur 2	Chronométreur 3
Non disponible	4:05.12	4:05.16	4:05.13

a) 4:05.12

b) 4:05.13

c) 4:05.16

QUESTION 6

Déterminez le temps officiel – Chronomètres

Temps principal	Chronométreur 1	Chronométreur 2	Chronométreur 3
Non disponible	8:30.58	8:30.55	NT

a) 8:30.56

b) 8:30.57

c) 8:30.55

QUESTION 7

Déterminez le temps officiel – Électronique

Temps principal	Bouton-poussoir 1	Bouton-poussoir 2	Chronomètre
Non disponible	2:10.01	Pas enregistré	2:09.99

a) 2:10.00

b) 2:10.01

c) 2:09.99

QUESTION 8

Le temps principal est le temps déterminé par une plaque de touche.

a) vrai

b) faux

QUESTION 9

Les temps auxiliaires sont les temps déterminés par l’utilisation des boutons-poussoirs ou des chronomètres.

a) vrai

b) faux

QUESTION 10

Les bris d’égalité ne sont pas des résultats officiels qui sont transmis avec les résultats de la compétition. Les bris d’égalité ne sont utilisés que pour départir une égalité.

a) vrai

b) faux

QUESTION 11

Lorsque l’équipement de prises de relais automatique est utilisé, un Juge-arbitre ne peut traiter une DQ pour un départ hâtif que s’il est observé par un contrôleur de virage ou le Juge-arbitre et documenté avec le système électronique.

a) vrai

b) faux

QUESTION 12

Quand le chronométrage au 1/1000e de seconde est disponible, la troisième décimale ne doit pas être enregistrée ou utilisée pour déterminer le temps ou le classement.

a) vrai

b) faux

QUESTION 13

Une directive a été établie que si les temps auxiliaires et celui du panneau de touche ont une différence de plus de 1/10e de seconde, le JCÉ peut déterminer qu’un mauvais fonctionnement de l’équipement de chronométrage automatique s’est produit.

a) vrai

b) faux

QUESTION 14

Quand l’équipement de prises de relais Omega est utilisé, quel différentiel de temps de prise de relais provoquera un rapport d’infraction?

a) -.04
b) -.03
c) -.01
d) +.03

QUESTION 15

Quand l’équipement de prises de relais Daktronics est utilisé, quel différentiel de temps de prise de relais provoquera un rapport d’infraction?

a) -.04
b) -.03
c) -.01
d) +.03
e) a, b, c
f) toutes ces réponses

FÉLICITATIONS

Vous avez maintenant complété le stage niveau II du Juge à l’arrivée et chef et du Juge à l’électronique en chef

La prochaine étape sera d’acquérir de l’expérience à la piscine.

Vous devrez faire du mentorat dans ces deux rôles et être à l’aise à l’idée de devoir prendre des décisions avant de demander des évaluations. Pour être certifié JAC/JEC, vous devrez compléter deux évaluations pratiques, dont une doit être en tant que JAC.

L’arbitre de la session doit être informé de la demande d’évaluation avant le début de la session. À la fin de la session, l’arbitre signera votre carte d’officiel si l’évaluation est réussie.

SWIMMING.CA | NATATION.CA